



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 12 SEPTEMBRE 2016

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2016-105 / 4-1-1-1

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 27 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, C. LEBLANC, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, B. PARIS, J. POLAT, J. ROBERT, B. SARRAT, C. SERVOTTE, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Représentés : N. CHARLETY, A. FAVIER, R. MAZZILLI, AI. MOTTE, R. REVIL.

Absente : A. GERVASI.

La secrétaire de séance désignée est Martine CHASSON.

OBJET : RESSOURCES HUMAINES - TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATIONS SUPPRESSION DE POSTES : Modification de l'état du personnel - Créations, suppressions et transformations de postes

Rapporteur : Yves Allardin

EXPOSE : Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au conseil municipal d'approuver, après avis du Comité technique, les modifications de l'état du personnel.

La présente délibération a pour objet d'ajuster certains postes à des modifications en cours de l'organigramme notamment dans le cadre d'avancements de grade et de réussite à concours.

PROPOSITION :

Vu l'avis de la Commission Finances et Administration générale du 31 août 2016,
Vu l'avis du Comité technique du 7 septembre 2016,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- De procéder aux opérations suivantes :

... / ...

Voiron, ville porte de Chartreuse

Ajustement du tableau des effectifs aux besoins de la Collectivité		
POSTE SUPPRIME	MOTIF	POSTE CREE
1	Recrutement suite à la réussite d'un concours	1 Animateur 100 % temps complet DEEJF - Responsable périscolaire
2	1 Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe 100 % temps complet DEEJF - Responsable périscolaire	1 Animateur 100 % temps complet DEEJF - Responsable périscolaire
3	1 Agent de maîtrise principal 100 % temps complet DST - Urbanisme	
4	1 Adjoint technique 2 ^{ème} classe 100 % temps complet ASVP - Police municipale	1 Adjoint technique 1 ^{ère} classe 100 % temps complet ASVP - Police municipale
5	1 Adjoint technique 2 ^{ème} classe 100 % temps complet ASVP - Police municipale	1 Adjoint technique 1 ^{ère} classe 100 % temps complet ASVP - Police municipale
6	1 Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe 100 % temps complet DEEJF - Ludothèque	1 Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe 100 % temps complet DEEJF - Ludothèque
7	1 Adjoint technique 2 ^{ème} classe 100 % temps complet DEEJF - ATSEM	1 Adjoint technique 1 ^{ère} classe 100 % temps complet DEEJF - ATSEM
8	1 Adjoint technique 2 ^{ème} classe 100 % temps complet DEEJF - Agent des écoles	1 Adjoint technique 1 ^{ère} classe 100 % temps complet DEEJF - Agent des écoles
9	1 Adjoint technique 2 ^{ème} classe 100 % temps complet DEEJF - Agent des écoles	1 Adjoint technique 1 ^{ère} classe 100 % temps complet DEEJF - Agent des écoles

DECISION : La proposition est ADOPTEE à l'UNANIMITE (32 POUR)
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture et sa
publication.

Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT

